

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par

M. Carrière, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

À la fin du titre, supprimer les mots :

« et à préserver la filière apicole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite retirer de l'intitulé les mots « et à préserver la filière apicole » qui laissent entendre que la lutte contre le frelon asiatique est suffisante pour préserver la filière apicole.

Certes, la filière apicole est menacée. Le taux de mortalité des cheptels apicoles sur un an a atteint ces dernières années les 30 % : on estime ainsi que 300 000 ruches meurent chaque année. L'état des ruches françaises est révélateur de l'état de santé de l'ensemble des insectes pollinisateurs, et en particulier des populations sauvages dont la disponibilité représente un avantage stratégique et économique pour la France. Il relève donc effectivement de la souveraineté alimentaire française de

préserver la filière apicole et de sortir de cette situation que les apiculteurs ne pourront plus supporter longtemps.

Cependant, la situation préoccupante de la filière apicole est liée à une pluralité de facteurs. Si la prolifération du frelon asiatique est l'un d'entre eux, l'usage de pesticides, l'artificialisation des sols et la concurrence internationale déloyale le sont tout autant, si ce n'est davantage. L'intitulé de cette proposition de loi devrait donc être modifié.